

**PROTOCOLE DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORT EN CAS
D'URGENCE À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,
CAMPUS DE SHIPPAGAN**

**(Pavillons Irène-Léger, zones côtières et
Bibliothèque-Sciences-Technologie, pavillon sportif et résidences)**

- Si vous arrivez sur les lieux d'un accident à l'UMCS (dans les édifices ou sur le terrain), vous devez faire le 911 ou envoyer quelqu'un le faire.
- Donnez-leur les informations suivantes : l'adresse et le lieu de l'accident (stationnement, étage, local).
- Pendant les heures de bureau, vous devez envoyer quelqu'un informer la réceptionniste ou, si vous êtes seul avec le blessé, le faire vous-même. La réceptionniste (3400 ou local 109 du pavillon Irène-Léger) accueillera les ambulanciers et enverra des secouristes.
- En dehors des heures de bureau, vous devez contacter les concierges au numéro 336-7522 qui sont les secouristes désignés.
- En attendant les secouristes et/ou services d'urgence, demeurez près du blessé. Une fois le secouriste sur place, suivez ses directives.